



Action Sociale Interministérielle (ASI) ENCORE LES AGENTS QUI PAYENT !

Action Sociale :

Union FO Justice – le 10 Mars 2026

Lors du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État (CIAS) exceptionnel du 10 mars 2026, le gouvernement a annoncé 19,5 millions d'€ d'économies sur l'action sociale de l'État. Elles concernent l'ensemble des agents publics : Justice, intérieur, éducation nationale, finances, etc.

DES ÉCONOMIES FAITES SUR LES AGENTS !!!

- **Garde d'enfants** : Avec la suppression de la première tranche d'aide du chèque emploi service universel (CESU) – garde d'enfants 0-6 ans, ce qui va entraîner près de 16 600 agents qui pourraient être exclus de ce dispositif d'aide à la garde, des familles monoparentales directement pénalisées et un risque réel de renoncement à l'emploi pour certains parents.
- **Chèques-vacances** : Après l'exclusion des agents retraités du dispositif, le nombre de bénéficiaires chute fortement : environ - 43 % en deux ans, passant d'environ 114 000 à 64 000 agents.
- **Aide au maintien à domicile (AMD)** : La suppression des tranches 6, 7 et 8 exclut immédiatement certains agents retraités modestes situés juste au-dessus des plafonds, augmente le reste à charge, et risque de reporter la charge financière vers les familles.
- **Restaurants inter-administratifs (RIA)** : Une baisse de 3 millions d'€ pourrait entraîner le report ou l'abandon de travaux de rénovation, un risque de fermeture de certains RIA, et une dégradation des conditions de restauration des agents.
- **Prestations interministérielles (PIM)** : Aucune revalorisation, des aides qui stagnent avec le coût de la vie qui augmente.



COUPE MASSIVE DANS L'ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE EN RÉGION

Le budget des sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS) passe de 6,5 millions d'euros à 2,65 millions d'euros, soit près de - 60 %.

► Conséquences possibles :

- Activités pour les agents supprimées ou fortement réduites,
- Aides aux familles et colonies fortement diminuées,
- Marchés et dispositifs fragilisés,
- Action sociale de proximité menacée.

IMPORTANT : Les mesures annoncées concernent l'ASI commune à l'ensemble des ministères de la fonction publique d'État (Chèques-vacances, CESU garde d'enfants 0-6 ans, actions régionales des SRIAS...).

Les représentants de la FGF FO au CIAS continueront de se battre pour maintenir une action interministérielle répondant réellement aux besoins des agents.

ATTENTION : L'action sociale du ministère de la justice relève d'un budget distinct et n'est pas impactée par ces annonces. Les dispositifs suivants restent inchangés.

CESU horaires atypiques,
CESU activités périscolaires (6 à 12 ans),
ASMJ
Séjours jeunes, adultes et familles de la Fondation d'Aguesseau,
Etc...



Pour FO Justice – Action Sociale, on ne peut demander toujours plus aux agents, réduire les dispositifs de solidarité et prétendre renforcer l'attractivité de la fonction publique.

Pour connaître vos droits en matière d'action sociale, consultez les informations disponibles au lien suivant : <https://fojustice.fr/web/laction-sociale/>

**L'ACTION SOCIALE N'EST PAS UN LUXE, CE N'EST PAS UNE DÉPENSE
C'EST UN DROIT POUR LES AGENTS, LEURS FAMILLES ET NOS RETRAITÉS !**

